

VILLE DE RIGAUD
Séance ordinaire du 18 août 2026 à 19 h
10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Hommage du conseil municipal à la mémoire de Mme Thérèse Lemelin
 - 5.2 Autorisation au maire, monsieur Charles Meunier, à agir à titre de célébrant de mariages et d'unions civiles
6. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Dépôt du certificat de la tenue de registre relative au *Règlement numéro 428-2026 décrétant une dépense de 1 061 000 \$ et un emprunt de 1 061 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de 8 génératrices sur plusieurs postes de pompage sanitaires*
 - 6.2 Services juridiques pour l'année 2027 – Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.
 - 6.3 Adjudication de contrat gré à gré pour une plateforme de gestion des comités
 - 6.4 Adoption de la nouvelle Procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification
 - 6.5 Adoption du *Règlement numéro 431-2026 portant sur la gestion contractuelle*
 - 6.6 Adoption du *Règlement numéro 432-2026 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*
 - 6.7 Adoption du *Règlement numéro 433-2026 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges*

- 6.8 Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs* – Juillet 2026
- 6.9 Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat et des transferts budgétaires – Juillet 2026
- 6.10 Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} juillet au 6 août 2026 ainsi que le paiement des comptes à payer en date du 19 août 2026
- 6.11 Excédent de revenus de taxation – Années 2025 et 2026
- 6.12 Transfert budgétaire – Correction de la source de financement – Résolution 2023-02-049
- 6.13 Transfert budgétaire – Correction de la source de financement – Résolution 2024-06-107
- 6.14 Gestion du personnel – Embauche – Cheffe de division permis et inspections au Service de l'urbanisme
- 6.15 Gestion de personnel – Ajout d'un poste permanent de préventionniste
- 6.16 Autorisation d'un surplus budgétaire – Formations obligatoires et mise à niveau des compétences du personnel

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Autorisation de signature – Entente sur la mise à disposition d'un Défibrillateur Externe Automatisé (DEA) à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
- 7.2 Adjudication d'un contrat de gré à gré – Remplacement du camion 807 pour le Service de sécurité incendie

8. TRAVAUX PUBLICS ET INGÉNIERIE

- 8.1 Avis de motion et dépôt – Projet règlement numéro 435-2026 remplaçant le Règlement numéro 412-2024 remplaçant le Règlement numéro 412-2024 à caractère provisoire visant à encadrer les travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des étangs d'épuration afin d'y assouplir certaines restrictions
- 8.2 Autorisation d'un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) chenillettes à trottoir (déneigement)
- 8.3 Adjudication de contrat à la suite d'une demande de prix pour les travaux de pavage aux ateliers municipaux – Demande de prix n° 2026-DP-SP-026

9. URBANISME

- 9.1 Toponymie – Modification de la résolution 2026-06-195 à la suite de la recommandation de la Commission de toponymie du Québec
- 9.2 Demande relative à l'architecture du bâtiment principal - modification de l'apparence extérieure - 73, rue Saint-Viateur
- 9.3 Demande relative à l'architecture - modification de l'apparence extérieure - 14, rue Saint-Jean-Baptiste Est

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

- 10.1 Aucun

11. VARIA

12. Période de questions allouée au public

13. Messages des membres du conseil

14. Clôture de la séance

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

- 1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du président de la séance doit se présenter au microphone et s'identifier en indiquant clairement son nom avant de poser sa question.
- 2. Lors des séances ordinaires, la préséance est donnée aux questions posées en personne lors de la séance, puis à celles envoyées à l'avance par courriel, puis aux questions posées en direct via les réseaux sociaux de la Ville.
- 3. La personne appelée au microphone dispose de 5 minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à cette intervention.
- 4. Les questions sont adressées aux membres du conseil, lesquels peuvent y répondre dans l'immédiat, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit. Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
- 5. La personne qui pose une question doit utiliser un langage convenable, poli et respectueux.
- 6. Le président de la séance peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne conformément à l'article 9.10 du *Règlement 391-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*.